



Compte rendu comité de suivi de la circulaire du Premier Ministre sur la gestion de crise COVID

Réunion du 30 septembre 2020

Introduction Ministre de la fonction et de la transformation publiques

Important d'assurer dans les services publics la protection individuelle des agents, des usagers. Cela est d'autant plus important car les services publics doivent être sur le pont pour le plan de relance.

Concernant la circulaire du 1^{er} ministre, elle définit les principes nationaux auquel il faut adjoindre les principes de subsidiarité en fonction du contexte local. C'est pourquoi des circulaires ont été déclinées dans les versants territoriaux et de la santé. (Foire aux questions).

Concernant le recueil des données des progrès sont encore à faire et la ministre insiste sur le besoin des organisations syndicales pour signaler les situations. Elle estime nécessaire d'anticiper si l'épidémie devait revenir plus fortement.

A propos de la reconnaissance de la COVID en maladie professionnelle : un autre groupe de travail doit avoir lieu après celui du 25 septembre. Au sein des commissions de réforme la situation de reconnaissance de la maladie professionnelle devra être vue avec un « œil favorable ».

S'agissant du télétravail, il est nécessaire d'accélérer le processus de négociation. Des adaptations doivent être trouvées notamment en terme technique et managérial. Les cadres doivent être formés au management dans une situation de télétravail. Il est nécessaire de faciliter le télétravail dans les zones rouges, c'est une responsabilité de l'employeur.

Recueil de données : Depuis le 9 mai, 150 foyers de contamination dans la Fonction publique (Usagers et agents confondus). Cela représente 8 personnes en moyenne (par comparaison 26 dans l'industrie agro-alimentaire). 35% de ces foyers concernent des missions d'ordre public et de sécurité.

Tour de parole dans l'ordre de représentativité :

- **Intervention de Jean-Marc CANON CGT, qui fait la déclaration au nom de l'intersyndicale (CGT, FO, FSU, FAFP, Solidaire) :** document joint.
- **Intervention de la CFDT :** réclame la suspension du jour de carence, sur reconnaissance maladie pro signale le problème de la rétroactivité. Sur situation administrative des agents, signale le problème des délais de RV pour se faire tester et des délais d'obtention des résultats qui dépasse la semaine. Demande le maintien des remboursements de frais de repas quand les restaurants administratifs sont fermés. Relais l'inquiétude des conséquences de la période sur l'emploi des contractuels : non renouvellement, perte d'emplois.
- **Intervention de FO :** s'inscrit dans la déclaration intersyndicale. Relais les problèmes de matériels pour le télétravail notamment en Guadeloupe. Sur la maladie professionnelle, FO ne s'inscrira pas dans un groupe de travail sur l'application de ce décret car le cadre ne convient pas.

- **Intervention UNSA** : demande la suspension immédiate du jour de carence. Pour la reconnaissance de la maladie professionnelle l'UNSA demande une simplification de la procédure. Il est nécessaire de contraindre les employeurs publics à la reconnaître. Demande que les médecins de prévention puissent prescrire des arrêts maladie comme pendant le confinement. Signale des difficultés d'approvisionnement en masques et gels dans certains ministères surtout à l'Education Nationale. Sur le télétravail il est nécessaire que la Ministre donne des instructions précises. Concernant les personnes vulnérables il est essentiel de revenir à la situation d'urgence car le décret exclut trop de personnes vulnérables notamment celles souffrant de problèmes pulmonaires.
- **Intervention FSU** : s'inscrit dans la déclaration intersyndicale. Les services publics n'ont pas pris la mesure de la reprise de l'épidémie. L'éviction de cas contacts est trop à géométrie variable, il manque un cadre clair. Concernant la prime COVID : beaucoup d'inégalités surtout dans la fonction publique territoriale.
- **Intervention Solidaire** : s'inscrit dans la déclaration intersyndicale. Nécessité de poser clairement les protocoles : qu'est-ce qu'un cas contact....Signale encore des manques de protection. Demande les masques gratuits pour tous les élèves car c'est un coût pour les familles. Rappelle que la position d'ASA et de télétravail n'est pas compatible.
- **Intervention FAFP** : s'inscrit dans la déclaration intersyndicale. Besoin de clarification car beaucoup d'interprétation de la part de la hiérarchie sur la circulaire du 1^{er} ministre.
- **Intervention CFE CGC** : Partage ce qui a été dit par les autres organisations syndicales. Insiste sur le caractère injuste de la reconnaissance en maladie professionnelle. Sur les ASA, besoin de clarté à cause de la hiérarchie qui ne respecte pas.
- **Intervention CFTC** : Pour la maladie professionnelle ; bienveillance soit mais le tableau doit être complété. Demande le retrait du jour de carence. Il souligne la situation très inquiétante des établissements de santé et médico-sociaux.

Réponse de la ministre :

- Cas contacts : les foires aux questions préciseront les choses. Lien explicite avec la CPAM car c'est bien l'assurance maladie qui doit déclarer un cas contact et personne d'autre. Un arrêt d'isolement ne déclenche pas le jour de carence. Un arrêt maladie déclenche le jour de carence.
- Les ASA : L'agent ne doit pas retourner au travail tant qu'il n'a pas le résultat des tests.
- Personnes vulnérables : Travaille avec le ministre de la Santé. Si la liste doit évoluer, elle fera en sorte que les employeurs l'appliquent.
- Reconnaissance de la COVID en maladie professionnelle : Veut aller très vite donc définition des lignes directrices suivantes :
 - Egalité de traitement entre titulaires et contractuels
 - Lors du CCFP va annoncer la rétroactivité de la reconnaissance.
- Télétravail : vigilance accrue sur le manque de matériels.
- Jour de carence : Il pourrait être suspendu mais veut une égalité public privé, y travaille avec sa collègue du ministère du travail. Si on suspend est ce pour toutes les maladies ?
- CHSCT : la ministre va écrire aux employeurs publics pour faciliter le travail des représentants du personnel dans ces instances.

- Différence entre ASA titulaires et IJ contractuels : seuls les contractuels à temps non complets et dépendant du régime général sont soumis aux indemnités journalières et la ministre demande aux employeurs de combler le différentiel avec le traitement.
- Sur l'impact de la crise à propos de l'emploi contractuel : va faire une étude.
- Sur prime COVID : l'autonomie des collectivités ne lui permet pas d'intervenir.
- Distribution de masques aux familles : cet été le gouvernement a distribué des masques à 9 millions de français, une nouvelle distribution sera faite en octobre.

Nouvelle intervention CGT :

- signons tout de suite pour la suspension du jour de carence puisque nous sommes d'accord !
- La CGT donne quitus à la ministre pour le courrier sur les CHSCT
- Sur ASA/IJ la CGT attend les précisions dans les foires aux questions
- Prime COVID de vraies inégalités qu'il faut prendre sérieusement en compte.
- La CGT réclame un débat sur la loi 3 D.